

# Une réponse à la question de Charles Pinard (posée le 13/5/2013)

Réponse publiée le 14 mai 2013 à 13 h 18

Bonjour,

L'équipe de direction, comme bon nombre d'employés de Résolu d'ailleurs, suivent avec intérêt les échanges sur ForumBoréal. Nous avons pris l'engagement de donner suite, dans les meilleurs délais possible, aux demandes d'information et aux commentaires qui nous sont adressés, et nous avons la ferme intention de le respecter, car nous croyons aux vertus d'un dialogue ouvert, franc et respectueux.

Pierre Choquette, Directeur principal, Affaires publiques – Canada, Produits forestiers Résolu.

NOTE - Pour mémoire, voici la question qui avait été posée (<http://on.fb.me/16bsTie>):



The screenshot shows a Facebook interface. At the top left is a profile picture of Charles Pinard. To its right, the name "Charles Pinard" is followed by a right-pointing triangle and "Forumboreal.com". Below this, it says "il y a 29 minutes" with a globe icon. A dropdown arrow is on the far right. The main text of the post reads: "Bien beau un forum qui sera lu sans doute par les intéressés comme le peuple, mais qu'en es-t-il des dirigeants de PFR? Ceux qui peuvent changer la donne". Below the text are the options "J'aime" and "Commenter". A reply from "Forumboreal.com" follows, with a small profile picture to the left. The reply text is: "@Charles Pinard, merci pour votre contribution. Nous transmettons votre question à la direction de Produits forestiers Résolu. Bonne journée!". Below the reply are the options "J'aime" and "Répondre", followed by "il y a quelques secondes". At the bottom, there is a text input field with the placeholder "Écrire un commentaire..." and a small profile picture to its left. Below the input field is the text "Appuyez sur Entrée pour publier."

## Réponse à la question de Marc Plante (posée le 27 mai 2013)

Réponse publiée le 30 mai 2013 à 11 h 07

Bonjour Monsieur Plante,

Tout d'abord, merci pour votre participation à la discussion. Nous sommes heureux de constater que, petit à petit, le forum suscite questions, remarques et interrogations. C'est sa raison d'être.

Pour répondre à votre question, même si l'industrie forestière n'a plus la responsabilité de la réalisation des plans d'aménagement, elle est représentée sur les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Tout comme les autres acteurs présents sur ces tables, l'industrie fait part de ses préoccupations, des enjeux et solutions possibles versus l'aménagement durable du territoire. Tous les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement ne peuvent siéger sur les TGIRT pour des raisons de logistique mais Résolu est un des représentants de l'industrie forestière sur un bon nombre de TGIRT.

Nous participerons également aux tables opérationnelles constituées pour permettre l'implication de l'industrie dans la planification forestière aux activités en lien avec les enjeux de la certification, notamment l'élaboration des stratégies d'aménagement et la consultation publique. De plus, il est aussi spécifié dans l'entente que l'industrie assumera les responsabilités de planification de la voirie forestière, de consultation et d'harmonisation opérationnelle des activités de voirie et de récolte avec les autres utilisateurs du milieu forestier. Nous sommes confiants qu'avec l'ensemble de ces mesures, et avec la bonne volonté de tous, l'industrie forestière pourra continuer à participer au développement des régions de manière durable.

En espérant avoir répondu à votre question,

Cordialement,

Pierre Choquette, Directeur principal, Affaires publiques - Canada

NOTE - Pour mémoire, voici le lien où la question a été posée dans le forum: <http://on.fb.me/12k3QIR>

# Lettre ouverte de Richard Garneau suite à l'article de Charles Côté du 20 juin 2013

Réponse publiée le 21 juin 2013 à 10 h 46

## **Résolu apporte des précisions à la suite de la parution, le 20 juin 2013, de l'article intitulé «Greenpeace accuse Résolu de vouloir la bâillonner»**

Produits forestiers Résolu souhaite apporter des précisions importantes à la suite de l'article de Charles Côté intitulé «Greenpeace accuse Résolu de vouloir la bâillonner» paru dans La Presse le 20 juin 2013. Tout d'abord, il faut rappeler que le 6 décembre 2012, Greenpeace a pris la décision unilatérale de se retirer de l'Entente sur la Forêt Boréale Canadienne (EFBC) regroupant 8 autres organismes environnementaux ainsi qu'une vingtaine d'organisations, membres de l'Association des produits forestiers du Canada. Pour tenter de justifier son retrait, Greenpeace avait allégué qu'elle disposait d'une «preuve» selon laquelle Résolu était impliquée dans des activités commerciales non autorisées. Ce n'est que lorsque Résolu a remis en question la «preuve» de Greenpeace et a averti cette dernière que la Société entreprendrait des procédures judiciaires que Greenpeace a finalement reconnu que sa « preuve » n'était pas véridique et qu'elle s'est officiellement rétractée le 19 mars 2013. Le dernier rapport de Greenpeace paru à la mi-mai passe outre les réalisations de Résolu et présente sous un faux jour nos efforts continus en vue de jouer un rôle de premier plan dans notre secteur au chapitre de la foresterie durable. À titre d'exemple des attaques sans fondement, Greenpeace allègue que Résolu récolte du bois dans la Vallée de la Broadback du Québec. Cette déclaration est trompeuse. Au début de 2010, Résolu s'est engagée à ne pas récolter de bois dans la région visée par le moratoire proposé dans l'annonce de Cris-SNAP Québec (Société pour la nature et les parcs) d'avril 2009 concernant la Vallée de la Broadback. Greenpeace et un autre groupe environnemental, Canopée, étaient signataires à cette entente et Résolu a entièrement respecté son engagement.

## **L'action en justice de Résolu n'est pas une poursuite-bâillon**

Il est important de noter que ce sont deux membres de Greenpeace qui se sont présentés le 16 mai dernier à l'assemblée annuelle générale de Résolu qui se tenait à Thunder Bay, en Ontario, pour y déposer leur plus récent rapport. Ainsi, ce geste de Greenpeace à Thunder Bay, où Résolu compte plus de 1000 employés, explique pourquoi la poursuite a été déposée à la Cour supérieure de l'Ontario. Contrairement à ce que M. Nicolas Mainville de Greenpeace Québec affirme être une «tactique d'intimidation», nous croyons que nous devons plutôt prendre les moyens à notre disposition pour que justement cessent les «tactiques d'intimidation» depuis trop longtemps utilisées par Greenpeace auprès de nos employés, de nos clients et des communautés forestières. Nous tenons également à rappeler que Greenpeace Worldwide est une organisation internationale dont les revenus annuels dépassaient les 325 millions de dollars en 2011. Plus près de nous, les revenus de Greenpeace Canada ont été de l'ordre de 11 millions de dollars en 2011. Ainsi, quand M. Mainville affirme que son organisation est victime d'une prétendue poursuite-bâillon, ceci est sans doute pour tenter de faire oublier les moyens financiers considérables dont Greenpeace dispose pour faire ses campagnes et par conséquent, pour se défendre. Comme par le passé, Résolu ne tolérera aucune

accusation mensongère ou inexacte à son endroit et nous prendrons les mesures qui s'imposent pour protéger la réputation de Résolu, de nos employés tout comme celle de nos clients et autres partenaires commerciaux. Résolu demeure fermement déterminée à respecter l'ensemble de ses obligations environnementales, sociales et contractuelles et poursuivra ses efforts de développement durable, comme il est indiqué dans ses rapports sur le développement durable conformes aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), qui peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse [www.pfresolu.com/publications](http://www.pfresolu.com/publications)

**Richard Garneau**  
**Président et chef de la direction**  
**Produits forestiers Résolu**

\*\*\*\*\*

**Note de Forum Boréal :**

Cette lettre a été envoyée par Produits forestiers Résolu aux différents journaux du groupe GESCA (La Presse, Le Quotidien, etc.). Elle fait suite à l'article de Charles Côté, journaliste à La Presse, dont nous avons partagé l'article ici même : <https://www.facebook.com/Forumboreal/posts/198115523678958>

# Réponse de Produits forestiers Résolu à Mme Claire Du Sablon

Réponse publiée le 24 juillet 2013 à 10 h 40

Madame Du Sablon,

Dans le cadre de ce forum de discussion, nous souhaitons répondre aux préoccupations que vous avez partagées.

Résolu accorde une valeur importante à la manière dont nous récoltons les arbres. Toutes les initiatives et les mesures que nous prenons découlent de notre engagement fondamental à protéger, gérer et renouveler la forêt par des pratiques responsables. Par exemple, Résolu protège activement la biodiversité et les espèces menacées en délimitant et conservant une proportion de peuplements surannés (ayant dépassé l'âge de maturité) dans les forêts qu'elle gère. Nous participons à des programmes de recherche et à des plans de rétablissement du caribou forestier et nous protégeons la santé de la forêt, notamment en faisant du reboisement après la récolte. Enfin, nous participons également à des partenariats de recherche avec les gouvernements et des groupes du secteur privé en vue d'améliorer la gestion des forêts.

En ce qui a trait à votre commentaire concernant la protection de la forêt boréale, saviez-vous que celle-ci a la capacité de se régénérer d'elle-même? De fait, la forêt se rétablit naturellement sur environ 75 % des superficies. Nos forestiers font en sorte que la partie restante soit rapidement reboisée par ensemencement ou par plantation de semis. D'ailleurs, nous sommes fiers d'avoir contribué au reboisement de la forêt en plantant un total de 60 millions de semis en 2012!

Enfin, comme vous le mentionnez, il est important pour toute entreprise de s'impliquer socialement afin de contribuer au bien-être de la société et, plus spécifiquement, d'appuyer les communautés au sein desquelles se déroulent ses activités. Consciente de cette réalité, Résolu s'engage auprès des communautés dans lesquelles elle a des installations, des employés et des retraités. Nous demeurons ouverts à de nouvelles opportunités pour contribuer davantage.

Merci pour votre participation sur le forum. Nous espérons pouvoir continuer à dialoguer avec vous, et les autres participants, dans cet espace de discussion.

**Pierre Choquette, Directeur principal, Affaires publiques - Canada**

\*\*\*\*\*

## **Note de Forum Boréal :**

Cette réponse fait suite aux échanges ayant eu lieu sur le forum

ici: [https://www.facebook.com/Forumboreal/posts/206270279530149?comment\\_id=688786&offset=0&total\\_comments=19](https://www.facebook.com/Forumboreal/posts/206270279530149?comment_id=688786&offset=0&total_comments=19)

# Résolu apporte des clarifications à la lettre ouverte de Suzann Méthot (IBC) et Patrick Nadeau (SNAP Québec)

Réponse publiée le 26 juillet 2013 à 16 h 57

Le 18 juillet 2013

## Rappel des actions posées par Résolu dans le cadre de l'Entente sur la forêt Boréale Canadienne (EFBC)

Produits forestiers Résolu aimerait rappeler les actions posées dans le cadre de l'Entente sur la forêt Boréale Canadienne (EFBC) en réponse à la parution d'une lettre ouverte parue plus tôt aujourd'hui signée par SNAP Québec (Société pour la nature et les parcs) et l'Initiative Boréale Canadienne.

Dans le cadre de l'EFBC, Résolu a présenté des propositions pour le Nord-Ouest de l'Ontario qui appuyaient la mise en réserve de 504 000 acres (204 000 hectares) supplémentaires de forêt à des fins de conservation, procurant des aires de protection additionnelles aux caribous forestiers et à d'autres espèces. Cet engagement s'ajoutait à environ 4 942 000 acres (2 000 000 d'hectares) de superficie forestière ontarienne qui ont déjà établis à titre d'aires protégées, de parcs et d'autres initiatives au cours des 15 dernières années.

Au Québec, Résolu a proposé d'autres zones pouvant être protégées afin d'en porter le pourcentage total à 12 %, soit l'équivalent de 1 710 000 acres (692 000 hectares), en mettant l'accent sur les meilleurs habitats pour la conservation du caribou forestier. La Société a également accordé une attention particulière aux préoccupations relatives aux Montagnes Blanches et à la Vallée de la Broadback. Les propositions de Résolu ont été présentées en sachant pertinemment que d'autres réductions de l'approvisionnement en fibre de la Société seraient possiblement apportées à court terme en raison des révisions de la possibilité annuelle de coupe par le Forestier en Chef du Québec et de la mise en œuvre d'un plan de conservation du caribou appuyé par le gouvernement.

Pendant les plus récentes négociations de l'EFBC, Résolu a également proposé de verser des montants équivalents aux fonds recueillis par les organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) participantes aux fins de la recherche sur les espèces menacées. Il a été proposé que tout financement de ce genre soit géré conjointement par la Société et les ONGE et que les fonds soient consacrés aux efforts de recherche au sein des institutions postsecondaires et des autres ressources de recherche établies dans le Nord. Une telle approche aurait permis de soutenir davantage le développement des capacités économiques et institutionnelles dans les régions nordiques.

Résolu ne se soustraira tout simplement pas à sa responsabilité de répondre aux préoccupations régionales touchant le Nord, y compris les intérêts des Premières Nations, avec lesquelles nous avons un certain nombre d'initiatives commerciales et de projets de développement économique déjà en place ou en cours

de réalisation. Nous convenons que les préoccupations environnementales doivent figurer en première ligne, mais l'incidence sociale et économique régionale doit également faire partie de l'équation.

## **Produits forestiers Résolu**

\*\*\*\*\*

## **Note de Forum Boréal**

Pour rappel :

- Richard Garneau, Président et chef de la direction de Produits forestiers Résolu, avait adressé un appel au dialogue aux groupes écologistes le 5 juillet 2013 (une copie avait été publiée ici: <http://on.fb.me/16gn2CC>)
- Suzann Méthot, de l'Initiative boréale canadienne, et Patrick Nadeau, de la Société pour la nature et les parcs (section Québec), avaient répondu par voie de presse le 18 juillet ici: <http://bit.ly/13mRbCG>

# Réponse de Résolu à l'article de Greenpeace paru le 2 octobre 2013

Réponse publiée le 11 octobre 2013 à 17 h 29

## Un blogue fallacieux

Le blogue que Greenpeace Canada a mis en ligne le 2 octobre dernier, sous le titre « Le Lac St-Jean coupé à blanc : vidéo satellite », met partiellement en cause la société Produits forestiers Résolu (Résolu). Certains éléments de son contenu s'apparentant à de la désinformation, il nous apparaît essentiel de formuler quelques rectifications et précisions.

1. Aux fins de sa « *nouvelle vidéo crée grâce aux images satellites répertoriées par le programme Google Earth* », Greenpeace a retenu la période de 1984 à 2012. Or, 28 ans, c'est relativement court en regard du fait que la forêt de ce secteur requiert près de 100 ans pour atteindre sa pleine maturité. Pourtant, après une trentaine d'années, on observe déjà une fermeture du couvert forestier qui est décelable même sur les images satellites. Greenpeace se garde bien de cibler des secteurs où ce retour non équivoque de la forêt serait observable.
2. En raison de sa faible définition et du peu de contraste, cette vidéo ne permet pas de percevoir la reconstitution du couvert forestier qui est pourtant évidente lors d'une randonnée en forêt ou lors d'un survol en avion. Toutefois, même avec les contraintes de définition et de faible contraste de l'outil utilisé par Greenpeace, un léger déplacement de la fenêtre vers le sud permet d'observer que bien des aires de récolte qui étaient encore apparentes en 1984 ne le sont plus en 2012, la forêt s'étant rétablie de fort belle façon, principalement par voie de régénération naturelle. Pour plus de transparence, Greenpeace aurait dû donner ses sources exactes, de sorte que le lecteur puisse de lui-même observer l'évolution de la forêt en déplaçant la fenêtre de visualisation. L'outil utilisé par Greenpeace est disponible au lien suivant : <http://world.time.com/timelapse/>
3. Greenpeace omet également de mentionner que cet outil ne permet pas de distinguer les perturbations naturelles des perturbations anthropiques dans les territoires sous aménagement. Depuis 1984, malgré les ressources importantes consacrées par l'industrie et le gouvernement du Québec pour la protection des forêts contre le feu, ce territoire a subi plusieurs incendies forestiers d'importance. À cet égard, il est intéressant de mentionner que l'industrie forestière du Québec, et Résolu en particulier, ont développé une expertise remarquable en matière de récupération des bois affectés par les feux, de sorte que



lorsqu'un incendie survient, les équipes de récolte sont rapidement redirigées dans les secteurs affectés.

4. Enfin, avec le même outil utilisé par Greenpeace, il est possible de déplacer la fenêtre au nord de la limite nordique pour observer que les incendies forestiers à eux seuls perturbent passablement le couvert forestier dans des territoires totalement soustraits à l'aménagement forestier.
5. Concernant les impacts de la récolte en forêt boréale auxquels Greenpeace fait référence, en s'appuyant sur son propre rapport *Refuge Boréal* (mai 2010), il est important de mentionner que la réglementation en place ainsi que les exigences spécifiques des normes de certification forestière visent justement à éviter ou à mitiger ces impacts dans le contexte d'une forêt aménagée et certifiée. La réglementation et les normes sont par ailleurs constamment ajustées pour refléter l'évolution des connaissances scientifiques. À titre d'exemple, c'est justement en réponse à l'évolution des connaissances que la coupe en mosaïque introduite au début des années 2000 est maintenant remplacée par l'aménagement écosystémique, de façon à mieux tenir compte des caractéristiques des écosystèmes et des besoins d'espèces comme le caribou forestier.
6. En ce qui concerne la prétendue « *sous-protection du Lac St-Jean* », Greenpeace omet de mentionner que plus de 42 % de la forêt boréale continue (ou forêt boréale dense) se situent au nord de la limite nordique où aucune exploitation forestière n'est possible. Par ailleurs, il est regrettable que Greenpeace ait omis de mentionner la proposition que Résolu a soumise dans le cadre de l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC) de porter à 12 % le total des aires protégées dans ce secteur, et ce, en mettant l'accent sur **les meilleurs habitats disponibles pour la conservation du caribou forestier**.
7. Greenpeace fait également référence à « *un retard embarrassant* » dans l'atteinte de la cible internationale fixée à 17 % d'aires protégées (Convention mondiale sur la diversité biologique - Protocole de Nagoya, octobre 2010). Encore faut-il préciser que cette cible peut être atteinte en ayant recours à diverses formes de conservation, incluant des aires comme **la réserve faunique Ashuapmushuan et la réserve faunique des Laurentides**. Malheureusement, Greenpeace s'est bien gardé d'inclure ces aires dans son décompte.

8. La magnifique photographie utilisée pour situer « *la forêt menacée des Montagnes Blanches* » est trompeuse, car elle présente une **zone qui est déjà totalement exclue des territoires sous aménagement**. Qui plus est, le secteur photographié n'est pas inclus dans le territoire que Greenpeace a unilatéralement défini et baptisé « Montagnes Blanches », tel que publié dans leur rapport intitulé « Refuge boréal ». Lorsqu'on a la prétention d'informer le public, comme Greenpeace se targue de le faire, la rigueur est une exigence incontournable pour le respect le plus élémentaire de la vérité. Depuis la vidéo trompeuse et mensongère publiée par Greenpeace le 6 décembre 2012 et pour laquelle Greenpeace a dû se détracter le 19 mars 2013, les lecteurs ont bien compris qu'il ne suffit pas de mettre l'image d'un GPS en début de vidéo pour endormir le lecteur quant à la véracité et la rigueur des images et des propos.

Pour Résolu, l'importance du débat commande des contributions qui soient autre chose que des articles tendancieux et des vidéos obscures. La forêt boréale est un enjeu majeur qui interpelle notamment les meilleures compétences techniques dans une volonté indéfectible de saisir au mieux l'ensemble des paramètres, de dialoguer avec tous les acteurs, et d'entretenir des échanges qui s'inscrivent dans une perspective caractérisée par la transparence et la franchise.

Telle est, selon nous, la façon la plus responsable et la plus efficiente de relever les défis actuels.

Richard Garneau, président et chef de la direction

Produits forestiers Résolu

\*\*\*\*\*

#### **Note de Forum Boréal :**

Cette réponse fait suite à la publication de Greenpeace partagée sur Forum Boréal

ici :<https://www.facebook.com/Forumboreal/posts/232631446894032>

# Réponse de Résolu à la question de Marc Plante (réserves fauniques et aires protégées)

Réponse publiée le 1<sup>er</sup> novembre 2013 à 16 h 27

Bonjour monsieur Plante,

Nous avons bien pris connaissance de votre remarque sur Forum Boréal et nous vous en remercions. En qualité de Directeur, Foresterie durable, au sein de Produits forestiers Résolu, permettez-moi d'apporter quelques éléments de réponse au nom de monsieur Richard Garneau.

Votre commentaire fait référence à l'élément ci-dessous de la réponse que nous avons formulée à monsieur Nicolas Mainville à la suite de son commentaire du 2 octobre intitulé «*Le Lac St-Jean coupé à blanc*».

« *Greenpeace fait également référence à " un retard embarrassant " dans l'atteinte de la cible internationale fixée à 17 % d'aires protégées (Convention mondiale sur la diversité biologique - Protocole de Nagoya, octobre 2010). Encore faut-il préciser que **cette cible peut être atteinte** en ayant recours à diverses formes de conservation, incluant des aires comme la réserve faunique Ashuapmushuan et la réserve faunique des Laurentides (...)* ».

Dès le départ, il m'apparaît important de rappeler le cadre de notre commentaire. Lors de la rencontre à Nagoya, les 193 États signataires de la Convention sur la diversité biologique ont adopté le *Plan stratégique 2011-2020* qui comporte 20 objectifs à atteindre d'ici 2020, dont le numéro 11 qui s'énonce ainsi :

« *D'ici 2020, au moins **17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures** et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et **les services fournis par les écosystèmes** sont conservés au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'**aires protégées gérées** efficacement et équitablement et d'**autres mesures de conservation** efficaces par zones et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.*

C'est dans ce cadre et cet échéancier que nous avons mentionné que les réserves fauniques **pourraient** contribuer à l'atteinte de la cible internationale de 17 % en lien avec la catégorie VI (Aire protégée de ressources naturelles gérées) des catégories de l'UICN (1994) recensées dans l'annexe 1 (Classification des aires internationales protégées) du document *Aires protégées au Québec Contexte, constats et enjeux pour l'avenir* produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs du Québec (MDDEFP)

[[http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/contexte/annexe1.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/annexe1.htm)].

Comme vous l'écrivez, ce n'est pas automatique et certaines conditions préalables doivent être remplies. Le document précise en effet que :

« Cette sixième catégorie a été ajoutée en 1994 par l'UICN pour englober les aires à prédominance naturelle " gérées aux fins de protéger leur diversité biologique, **de telle sorte qu'elles assurent un flux durable de biens et services à la communauté** ". L'essentiel est d'assurer une gestion garantissant, à long terme, la protection et le maintien de la diversité biologique de l'aire. Celle-ci doit, en particulier, répondre aux quatre conditions suivantes pour être rangée dans cette catégorie :

- elle doit être compatible avec la définition générale des aires protégées;
- **les deux tiers au moins de sa superficie doivent se trouver dans des conditions naturelles et le reste;**
- elle ne peut pas comporter de grandes plantations commerciales;
- **une autorité de gestion doit être en place.**

L'interprétation de ces lignes directrices suggère que l'utilisation de la ressource, même à des fins récréatives ou commerciales, peut avoir lieu dans l'aire tout en assurant la viabilité à long terme des objectifs de protection et de maintien de la diversité biologique (...).

(...) la catégorie VI se distingue des catégories II et III par l'inclusion **des aires où l'on exploite la ressource faunique**. Telle que pratiquée au Québec, cette activité n'altérerait pas le caractère biologique essentiel de l'aire protégée. La chasse sportive (et le piégeage) est contingentée et régie par une loi (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., c. C-61.1) (...) ».

Le document précise aussi que :

« (...) sur la base de ce classement et selon l'objectif premier des aires protégées, il ressort que les espaces voués en bonne partie à une exploitation forestière commerciale ne constituent pas véritablement des aires protégées. **Pour répondre aux critères de classement de la catégorie VI, l'aire doit demeurer dans sa majeure partie (aux deux tiers) à son état naturel et ne comporter, notamment, aucune coupe ou reboisement massif.** Par conséquent, l'exploitation forestière ne pourra s'effectuer que sur une portion mineure de l'aire et selon des modalités d'intervention écologiquement durables, voire plutôt extensives. **Une étude plus poussée pourrait éventuellement nous permettre d'inclure dans cette catégorie quelques territoires fauniques actuellement considérés comme des aires de conservation gérées** ».

Présentement, le développement du réseau des aires protégées s'effectue selon les orientations stratégiques adoptées par le gouvernement du Québec, le 20 avril 2011, en vue d'atteindre l'objectif de porter le réseau à 12 % de la superficie du territoire québécois en 2015, et ce, par la création de nouvelles aires protégées ou par l'agrandissement d'aires existantes. Au total, cette cible représente un réseau de plus de 200 000 km<sup>2</sup> de territoire.

[[http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/orientations-strateg2011-15.pdf](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientations-strateg2011-15.pdf)]

Comme nous, vous savez que le gouvernement du Québec a confié aux régions le mandat de lui soumettre une proposition. Au Saguenay - Lac-Saint-Jean, le groupe de travail qui a été mis sur pied regroupe des représentants socioéconomiques, dont un représentant de l'entreprise, comme vous le mentionnez.

[\[http://www.creslsj.ca/contenu/commissions-et-comites/124-table-regionale-de-lanalyse-de-carence-en-aires-protéges.php\]](http://www.creslsj.ca/contenu/commissions-et-comites/124-table-regionale-de-lanalyse-de-carence-en-aires-protéges.php)

Vous vous demandez aussi « *sur quelles nouvelles informations (nous nous basons) pour inclure les réserves fauniques dans le portrait actuel des aires protégées?* ».

Je tiens à préciser que nous n'avons d'aucune façon affirmé que nous devrions inclure les réserves fauniques dans le portrait actuel des aires protégées. Les orientations du gouvernement sont très claires et c'est dans ce cadre que nous avons participé au travail du comité.

D'ailleurs, nous avons déjà fait une proposition, dans le cadre de l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC), de porter à 12 % le total des aires protégées dans le secteur des Montagnes Blanches, en mettant l'accent sur les meilleurs habitats disponibles pour la conservation du caribou forestier.

Vous avez également soulevé une autre question : « *Quels seront les critères d'utilisation de tels territoires pour pouvoir les considérer dans l'atteinte de la cible provinciale?* ».

Vous comprendrez qu'il nous est difficile de répondre à cette question, car nous ne savons pas si le gouvernement retiendra cet objectif de 17 % pour l'année 2020. De plus, nous ne connaissons pas les orientations que le gouvernement pourrait retenir pour atteindre la cible proposée. Par contre, vous avez peut-être pris connaissance du rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI publié en mai 2010 par Nature Québec et intitulé *Proposition d'un nouvel outil de conservation pour le Québec : l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles*.

En voici un extrait pertinent :

*« Le groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI au Québec a été formé à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'époque. Il avait pour mandat de faire des recommandations auprès de ces entités en vue d'établir comment bonifier les territoires fauniques structurés (réserves fauniques, zones d'exploitation contrôlé et pourvoires) de manière à ce qu'ils répondent aux critères internationaux d'une aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles (aire protégée de catégorie VI) (...) »*

*Ce rapport présente les résultats de la réflexion du groupe de travail. Il propose au Gouvernement du Québec une vision pour la catégorie VI adaptée aux conditions écologiques, sociales et historiques du Québec, notamment dans le cas des territoires fauniques structurés. Pour ce faire, les critères « internationaux » qui définissent la catégorie VI d'aire protégée, tels que compris par le groupe de travail, ont été circonscrits. Ce sont ces critères qui ont été à la base de l'analyse d'écart entre l'encadrement et la gestion actuels des territoires fauniques structurés et la notion d'aire protégée de catégorie VI ». (page 3)*

*« Cette démarche s'inscrit à l'intérieur des principes de la SQAP (MENV, 1999) dont celui de vouloir bâtir sur les acquis en matière de conservation. Ainsi, il s'agit de contribuer à la création d'un réseau intégré*

*d'aires protégées représentatif de la diversité biologique en utilisant l'ensemble des six catégories du système international de classification des aires protégées ».* (page 3)

Par notre commentaire, nous désirions seulement porter à la connaissances des lecteurs et lectrices que l'atteinte de l'objectif du pourcentage d'aires protégées que retiendra le gouvernement du Québec, après 2015, pourra être atteint par la contribution de l'ensemble des catégories retenues par l'Union internationale pour la conservation de la nature et endossées par le gouvernement du Québec. Nous joignons une copie du rapport à la présente.

Marc Bédard, ing.f.  
Directeur, Foresterie durable  
Produits forestiers Résolu

\*\*\*\*\*

**Note de Forum Boréal :**

Cette note fait référence à un élément de la réponse ci-dessous formulée à monsieur Nicolas Mainville à la suite de son commentaire du 2 octobre intitulé « *Le Lac St-Jean coupé à blanc* » :

<https://www.facebook.com/notes/forumborealcom/r%C3%A9ponse-de-r%C3%A9solu-%C3%A0-l'article-de-greenpeace-paru-le-2-octobre-2013/235250739965436>